



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie DFE
Office fédéral de l'agriculture OFAG
Unité de direction Marchés et affaires internationales

CH-3003 Berne, OFAG, gol

Aux milieux intéressés
selon la liste

Référence du dossier: 2009-05-01/210
Votre référence:
Notre référence: gol
Personne en charge du dossier: Emanuel Golder
Berne, le 3 juin 2009

Consultation concernant les modifications de l'Ordonnance sur les importations agricoles au 1er janvier 2010

Mesdames, Messieurs,

En annexe, nous vous soumettons le projet de modifications de l'Ordonnance générale du 7 décembre 1998 sur l'importation de produits agricoles (Ordonnance sur les importations agricoles, OIAgr; RS 916.01) au 1^{er} janvier 2010 ainsi que les commentaires relatifs à ces changements.

Nous vous prions de nous faire parvenir vos remarques concernant les présents documents jusqu'au 9 juillet 2009. Sans réponse de votre part, nous considérerons que vous êtes d'accord avec nos propositions.

D'avance, nous vous remercions de vos commentaires et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Office fédéral de l'agriculture OFAG

Jacques Chavaz
Directeur suppléant

Annexes mentionnées

Office fédéral de l'agriculture OFAG
Emanuel Golder
Mattenhofstrasse 5, CH-3003 Berne
Tel. +41 31 322 85 66, Fax +41 31 322 26 34
emanuel.golder@blw.admin.ch
www.blw.admin.ch